

ABONNEMENTS;

Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 50
Etranger : Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:

Un an . . . Fr. 5. 50
Six mois . . . » 3. 50
Trois mois . . . » 2. —

NOUVELLISTE

VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne.
Minimum p^r une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.
Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

M. Seiler et l'École d'Écône

L'honorable M. Alexandre Seiler ne saurait prendre ce mauvaise part les réflexions que nous inspire son regrettable discours de mercredi, au Grand Conseil, sur l'École d'Agriculture d'Écône.

Il aime trop son franc-parler pour dénier au voisin le droit de parler franc. Certes, nous n'outrageons pas sa pensée.

Nous savons qu'il apprécie, comme tout Valaisan, les multiples bienfaits de cette École pratique. Il lui a, d'ailleurs, décerné des éloges certainement sentis et, à plus forte raison, mérités.

Pas un instant, nous nous permettrions de douter de la droiture d'intention de M. Alexandre Seiler.

Ses critiques sont, au reste, pleines de distinctions et de réserves tout à l'honneur d'Écône.

Soit.

Mais le Peuple, qui est simpliste, ne comprend pas toutes ces nuances plus ou moins saisissables.

Il entend un de ses plus hauts représentants lui dire que l'institution coûte cher, qu'elle ne rend pas tous les services qu'on serait, paraît-il, en droit d'attendre, et il ne retient que cela.

Or, est-ce de la sagesse et de la prudence que de jeter le soupçon et le découragement sur une œuvre éminemment patriotique, si patriotique, si nationale que M. Alexandre Seiler lui-même n'a pas hésité à voter l'augmentation du subsidé — et alors que les Autorités et la Presse font tous leurs efforts pour susciter des élèves?

Nous goûtons moins encore la bienveillante allusion à la campagne du *Confédéré* contre Écône.

— Les critiques ne sont donc pas complètement infondées, a ajouté l'honorable député de Brigue.

C'est là une phrase surprenante dans sa bouche, et nous pouvons affirmer qu'elle a surpris.

M. Alexandre Seiler est, à l'ordinaire, la délicatesse et le tact incarnés.

Or, il y a un procès pendant entre la Maison du St-Bernard et le *Confédéré*, précisément au sujet de l'École d'Agriculture d'Écône.

Comment peut-on, dans ces conditions, même indirectement et en tant que membre de la Commission du budget, s'immiscer dans une affaire judiciaire, et ne pas craindre que sa parole soit vilainement exploitée suivant les besoins, les intérêts ou les passions?

Cela surtout, quand on a commis des inexactitudes.

Nous n'avons pas la prétention de relever tous les chiffres et tous les faits du discours de M. Seiler. Mais nous dirons ce que nous savons, et ce que nous savons suffit déjà pour se garder à carreau et se tenir sur la réserve.

La Rütli a été citée en exemple, mais M. le Président de la Commission du budget, qui la prise si fort, aurait dû, pendant qu'il y était, évaluer le coût de revient des élèves de cette École.

Ce n'est pas 1500 ni 2000 francs, prix de chez nous, mais 4 et 5000 francs qui reposent sur leurs têtes.

L'École de Fromagerie à Moudon coûte 6000 francs à l'Etat par élève vaudois. Pourquoi taire ces chiffres, pourquoi,

parlant du Valais, affirmer qu'il n'y a guère un autre pays consacrant de pareilles sommes pour former le jeune agriculteur?

On a exhibé le travail des élèves d'Écône.

Ils travaillent avec intelligence et fruit, c'est vrai, mais nécessairement en étudiants.

Et il y a des pépinières endommagées, des plantations en souffrance, des vaches sacrifiées à l'apprentissage de la traite, d'autres bestiaux aux soins encore inexpérimentés.

Tient-on compte de ces faits et de tant d'autres du même genre, de toutes les mille et une dépenses journalières?

Nous savons positivement que la Maison du St-Bernard a consenti et consent encore de gros sacrifices en faveur de l'École d'Agriculture d'Écône.

L'honorable M. Seiler veut l'idéal chez cette dernière.

Mais l'idéal, ici-bas, est rarement réalisable, et, dans la pratique des choses, on fait souvent comme on peut et pour le mieux.

CH. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Fantaisies de la langue française. — « Nous portions nos portions. »

Les poules du couvent couvent.

Mes fils ont cassé mes fils.

Il est de l'est.

Je vis ces vis.

Cet homme est fier, peut-on s'y fier?

Nous éditions de belles éditions.

Nous relations ces relations intéressantes. Nous inspections les inspections elles-mêmes.

Nous exceptions ces exceptions.

Je suis content qu'ils content cette histoire.

Il convient qu'ils convient leurs amis.

Ils ont un caractère violent; ils violent leurs promesses.

Ces dames se parent de fleurs pour leur parent.

Ils expédient leurs lettres, c'est un bon expédient.

Nos intentions sont que nous intentions ce procès.

Ils négligent leurs devoirs, je suis moins négligent.

Nous objections beaucoup de choses contre vos objections.

Ils résident à Paris chez le résident d'une cour étrangère.

Ces cuisiniers excellent à faire ce plat excellent.

Les poissons affluent à un affluent de la rivière.

Guillaume II et les religieux. — D'après la « Gazette populaire de Cologne », l'empereur Guillaume, lors de sa visite, dimanche, au monastère de Beuron, se serait entretenu avec un abbé de la nécessité d'entretenir les croyances religieuses et de l'heureuse influence exercée par l'ordre des bénédictins sur la religion et la civilisation. Il lui remit en partant l'Aigle-Rouge de seconde classe.

L'empereur aurait témoigné le désir que les soldats allemands récitent au moins une fois par jour l'oraison dominicale.

Aéronautique. — L'administration de la guerre autrichienne qui jusqu'ici disposait bien de pilotes, mais non d'aéroplanes, va acheter prochainement trois aéroplanes militaires. Le ministère de la guerre exige que les appareils effectuent les essais suivants: un vol de deux heures à une vitesse moyenne de 70 kilomètres à l'heure; un vol de deux heures avec passager. Les deux personnes, aviateur et passager, devront peser ensemble au moins 140 kilos: l'aéroplane devra porter en outre 70 kilos de charge utile. L'appareil doit pouvoir être démonté en une heure et être ainsi chargé sur une automobile. Deux heures sont accordées pour le montage.

Le Syndicat des chemineaux. — Les chemineaux, qu'il ne faut pas confondre avec les cheminots, sont les nomades sans feu ni lieu, qui mangent et dorment au petit bonheur, vivant d'aumônes ou de rapines. Il semblait

que ces fantaisistes dussent se montrer rebelles à toute discipline, fût-ce corporative. La « Revue hebdomadaire » assure néanmoins qu'ils ont leur Syndicat qui, en France seulement, compte 200,000 membres. Le Syndicat met à leur disposition une sorte de guide Baedeker du vagabondage qui, par des signes secrets, les renseigne sur les curiosités, les attraits et les dangers de la route. Ces signes sont au nombre de dix-huit. Deux filets signalent dans un village des « habitants hostiles ». Des barres croisées en forme de grilles indiquent un « danger de prison ». Un zéro veut dire « rien à faire ». Quatre rayons dans un cercle signifient qu'« on donne à manger ». Deux carrés qui se chevauchent autorisent les « menaces »; au contraire, une croix d'archevêque dénonce au pèlerin la redoutable présence d'un représentant de l'autorité. Il y a des signes pour les maisons qui appellent des représailles, pour les propriétaires brutaux et pour les chiens dont il faut se méfier. Quand les hommes et les chiens sont également farouches, un indice plus marqué commande un surcroît de prudence. Un grand et un petit triangle désignent le toit propice où s'abrite une femme seule avec sa servante. Trois ronds, en forme de galette, avertissent qu'« on » donne de l'argent »; s'ils empiètent l'un sur l'autre, le chemineau est averti qu'il faut « insister ». Enfin deux signes complémentaires expriment des nuances encore plus délicates. L'un veut dire « raconter une histoire pathétique » et l'autre « parler religion pour apitoyer ». Cette cryptographie est appelée, comme on voit, à rendre de grands services. Ne voyagez jamais sans le guide du chemineau.

Simple réflexion. — Nulle parole contre le prochain ne doit être crue avant d'être prouvée; et elle ne peut-être prouvée que par l'examen et l'audition des parties.

Curiosité. — La boue se durcit au feu; l'or s'y ramollit.

Pensée. — Celui qui veut une chose en vient à bout. Mais la chose la plus difficile est de vouloir.

Mot de la fin. — J'ai un bon médecin. L'année dernière, j'avais un gros rhumatisme dans les bras...
— Et il vous a guéri.
— Non, mais il l'a fait tomber dans les jambes.

Grains de bon sens

La tyrannie du monopole

On sait que la France possède le monopole des allumettes.

Les allumettes d'Etat ne brûlent pas, les citoyens se sont mis à employer le briquet.

Mais, halte-là.

L'Etat le défend et poursuit les contrevenants pour concurrence déloyale. C'est beau le monopole.

M. Henri Maret s'amuse de cette lutte entre le fisc et le petit briquet.

— Tu es une allumette, dit le fisc; et, la preuve, c'est que tu allumes.

— C'est précisément là, répond le briquet, la preuve que je ne suis pas une allumette. Car, si j'étais une allumette, je n'allumerais pas, puisque je ne prendrais pas.

— Tu me fais concurrence.

— Comment pourrais-je vous faire concurrence, puisque vous reconnaissez vous-même que j'allume, ce dont ne sont point capables vos allumettes?

Mais le combat n'est pas égal. C'est celui du loup et de l'agneau. Le fisc, faute de bonnes raisons, s'empare du pauvre petit briquet, et l'entraîne sans autre forme de procès.

Et comme nous sommes, cela est entendu, le peuple le plus libre de la terre, comme nous avons fait une douzaine de révolutions pour être libres, tous les passants sont exposés à voir un escogriffe se jeter sur eux, fouiller dans leurs poches, afin de s'assurer s'ils n'ont pas le petit briquet, auquel cas leur affaire serait claire: ils en prendraient, comme on dit, pour leur grade.

Il vient d'en arriver une bien bonne à l'un des dits escogriffes. Comme, dans son zèle, il avait remarqué un monsieur, qui, à deux reprises différentes, avait tiré de son gousset le briquet excommunié, il avait fini par s'approcher du criminel, lequel était entré immédiatement dans la voie des aveux, et avait même ajouté que, dans la grande administration qu'il dirigeait, tous les employés se servaient du même instrument.

Interrogé sur sa fonction, il avait répondu:

— Mon Dieu! je suis le ministre des finances.

— Sacrebleu! avait simplement dit l'escogriffe.

LES ÉVÉNEMENTS

Quand on enseigne le mal

Le peuple français commence à s'épouvanter du nombre toujours croissant des enfants criminels. Et il est résolu à entreprendre une guerre acharnée contre l'alcoolisme qu'il rend responsable de tout.

C'est bien.

Mais il faut aussi chercher ailleurs les causes de démoralisation.

Nous croyons que l'augmentation de la criminalité enfantine suit la politique antireligieuse du gouvernement français.

Les Radicaux au Pouvoir ont tellement désappris à l'enfant le sentiment du devoir religieux, le respect des croyances morales et des traditions familiales; ils se sont si bien acharnés à lui enseigner que le succès était le but de la vie et qu'il n'existait ni droits supérieurs ni ordre moral, que l'enfant perd de plus en plus la notion du devoir et de la justice.

Pour arriver à la fortune, pour se procurer les plaisirs, l'enfant, arrivé à l'âge d'homme, ne recule plus devant aucun forfait et aucun crime.

Crise ministérielle espagnole ?

Les milieux bien informés annoncent que, le budget voté, il y aurait crise ministérielle en Espagne.

Ce serait plutôt une demi-crise.

Car M. Canalejas recevrait la mission de former le nouveau cabinet.

On parle de M. Cobian comme ministre des affaires étrangères.

M. Cobian est nettement conservateur. A plus d'une reprise, il a pris la parole à la Chambre pour défendre les catholiques et protester contre les vexations dont ils étaient l'objet.

Il est certain que M. Cobian serait l'homme qui faciliterait les négociations avec le Saint-Siège.

Encore une habileté de M. Canalejas!

Nouvelles Etrangères

LA RUINE DES ÉGLISES en France

On sait quels moyens les municipalités sectaires entendent employer pour détruire les églises de France: les laisser tomber en ruines et refuser de les réparer comme la loi cependant y oblige les communes propriétaires.

On a vu, à un récent congrès des maires, qu'il est question de faire voter une loi qui décidera que les grosses comme les menues réparations seront à la charge de « l'occupant », c'est-à-dire des catholiques.

Thèse monstrueuse, mais qui aboutira, n'en doutez pas, par ce temps de spoliation.

Voici deux nouveaux faits caractéristiques:

Un effondrement partiel s'est produit,

lundi soir, à cinq heures, à l'église Notre-Dame, à Niort.

Le pilier angulaire du chœur et du transept (bras droit) a cédé, entraînant les voûtes adjacentes et leur toiture.

Un sacristain qui, à ce moment, se trouvait en service, entendant le craquement, chassa précipitamment une fillette qui était dans l'église. On croit qu'il n'y a personne sous les décombres.

Notre-Dame de Niort est un édifice du XV^e siècle classé parmi les monuments historiques.

Pour les monuments historiques, il ne devrait y avoir aucun doute. Or, voilà comment l'Etat se charge de leur entretien!

Voici une autre église qui menace ruine: la vieille église paroissiale d'Amboise.

La municipalité anticléricale ne se contente pas de refuser de voter les réparations urgentes, un catholique généreux ayant mis six mille francs à sa disposition, elle vient de les refuser, sans motif.

Le parti-pris de laisser les églises s'écrouler et disparaître est donc bien évident.

Et aucune considération n'arrête ces barbares, pas plus le souci de l'esthétique que celui de respecter les croyances et les habitants.

Le mauvais temps.

Le mauvais temps continue dans toute l'Italie. L'Arno menace de déborder et d'inonder Florence. D'autres inondations sont signalées en Toscane.

— On mande de Trieste qu'un raz-de-marée a produit, mercredi soir, des dégâts sérieux dans les rues voisines du rivage. Dans les cafés, l'eau atteignait la hauteur des sièges. Un théâtre a été également inondé.

La station balnéaire du Prado signale d'importants dégâts; il en est de même à Fiume, où des wagons de chemins de fer ont été jetés hors des rails. Le phare a été mis hors d'usage.

De nombreux bateaux ont chaviré. A Venise, la place St-Marc a été inondée.

En Belgique, la Meuse subit une très forte crue. Jeudi matin elle dépassait son niveau normal et était montée de 1 m. 50 au-dessus de l'étiage. Elle a débordé en plusieurs endroits.

En Prusse, l'inondation causée par l'Emscher a pris des proportions considérables. De nombreux champs sont inondés et la contrée a pris l'aspect d'un immense lac. On a dû interrompre les travaux de régularisation de l'Emscher. Les dégâts matériels causés par l'inondation sont très importants.

A Paris et dans plusieurs villes de France, on est sur le qui-vive. La Seine et les fleuves menacent de déborder. Déjà les sous-sols sont pleins d'eau et les habitants déménagent.

Triste et pénible!

Nouvelles Suisses

Allemands en Suisse.

Le « Schaffhauser Tagblatt » regrette vivement que le nouveau traité d'établissement conclu avec l'Allemagne ne contienne plus l'obligation, pour les Allemands qui ont émigré en Suisse, de produire un certificat de bonnes mœurs. Cette clause avait été insérée dans l'ancien traité sur la demande de Bismarck lui-même.

« Ainsi, dit notre confrère schaffhousois, les cantons suisses devraient, à l'avenir, accueillir tout Allemand porteur d'un simple acte d'origine, qui ne coûte que un marc et s'obtient en Allemagne du jour au lendemain. Il semble qu'on veuille ignorer à Berne la pénible situation des cantons-frontière, envahis d'un nombre toujours plus grand d'immigrés. Même les journaux les plus dévoués au

gouvernement hésitent et expliquent qu'au début le Conseil fédéral s'était opposé à la suppression du certificat de bonnes mœurs, mais que lors des négociations verbales, il aurait abandonné cette exigence. Toujours la même histoire; dès qu'ils se trouvent en tête à tête avec le représentant d'une puissance étrangère, nos diplomates suisses d'aujourd'hui s'inclinent. Il est évident qu'un tel traité, qui ferait de la Suisse le rendez-vous de mauvais sujets de l'étranger ne sera pas accepté par l'assemblée fédérale. Il est assez honteux qu'on puisse le lui présenter. En tout cas, ce nouvel exploit de notre diplomatie ne fera que renforcer l'opposition vigoureuse qui se manifeste contre la convention du Gothard.»

Sans aller aussi loin, et sans attribuer aux certificats de bonnes mœurs, si souvent trompeurs, l'importance que leur donne le «Schaffhauser Tagblatt», il est permis de demander au Conseil fédéral de se réserver un examen attentif de la qualité de tous les immigrants en Suisse. Le problème de l'assimilation des étrangers, que nous discutons si fort depuis un an, en serait allégé dans l'avenir.

Les chiens policiers.

Un charcutier de Fribourg, M. K., constatait, depuis quelques mois, la disparition de vêtements et d'objets divers; mais, malgré une active surveillance, l'auteur des vols ne pouvait être découvert. M. K. fit alors part de ses déboires à un agent de la sûreté qui, après une rapide enquête, fut convaincu que le coupable était la cuisinière de M. K. Restait à trouver le moyen de confondre la voleuse, ce qui n'était pas aisé. Toutefois, ayant appris que le mari de la cuisinière, un récidiviste du vol, avait habité dans le voisinage de la charcuterie de M. K., l'agent supposa que la voleuse pouvait faire parvenir à son mari, par-dessus les toits, les objets dérobés. Pour s'en convaincre, on fit venir d'Ostermündingen M. Hauri avec l'un de ses chiens policiers. A peine arrivé aux galetas de M. K., le chien, merveilleusement dressé, sauta sans hésitation par une lucarne, passa d'un toit à un autre et entra par la lucarne de la maison où avait logé le mari de la cuisinière. La démonstration était si concluante que la voleuse crut devoir avouer une partie de ses méfaits.

Drame de l'ivresse.

Deux bons camarades, Wallenberger et Urner, tous deux plâtriers et originaires de la Bavière, rentraient chez eux dimanche soir à Frauenfeld après avoir trop fêté la dive bouteille. Titubant vers la chambre commune, les poivrots se prirent de querelle pour une bagatelle. Le premier, ayant le dessus, s'agenouilla sur Urner et sortant de sa poche un couteau, planta cette arme dans le ventre de son antagoniste. Héberté, W. rentra chez lui et s'endormit aussitôt, tandis que les gémissements de sa victime attiraient des passants attendris. Le blessé, dont l'état était des plus inquiétants, a été transporté à l'hôpital. Le coupable, aujourd'hui incarcéré, se demande comment il a pu frapper son compagnon de logis avec lequel il vivait dans les plus excellents termes, et s'arrache les cheveux de désespoir.

L'uniforme français en Suisse.

A la suite de divers incidents qui se

sont produits à Genève, les gendarmes français de la frontière ont reçu l'ordre d'empêcher que des soldats ne pénétrèrent en uniforme sur le territoire suisse, comme cela était toléré jusqu'ici.

Cette mesure soulève quelques protestations dans la zone savoisienne, car beaucoup de soldats français sont ainsi privés de la facilité de voir leurs parents les jours de permission.

Nouvelles Locales

Au Grand Conseil

Séance du 17 Novembre 1910

PRÉSIDENCE de M. ANZÉVUI, PRÉSIDENT

Contrairement à l'ordre du jour annoncé mercredi le Grand Conseil reprend la discussion du budget et laisse, pour l'instant, la loi sur l'enseignement secondaire.

Le Budget

Avant de prendre connaissance du budget du département de l'Instruction publique, il est procédé à l'assèmentation du nouveau député de Sierre: Monsieur Pierre Joseph Bonvin.

Et nous voilà de nouveau dans le maquis des chiffres duquel, d'ailleurs, je me hâte d'ajouter, la Haute Assemblée va bientôt sortir avec honneur.

Rapidement on passe en revue les différentes rubriques des dépenses pour l'Instruction publique: secrétaires, écoles professionnelles, archives cantonales, cabinet d'histoire naturelle, musée archéologique et fouilles, publications pédagogiques, lycées-collèges, école réelle, écoles normales.

En faveur du chant

Ici, un arrêt. La somme de 800 fr. prévue pour l'enseignement du chant aux élèves-instituteurs ne paraît pas suffisante à M. Burgener, chef du département de l'Instruction publique.

Aussi demande-t-il que ce chiffre soit porté à 1500 fr. En voici les raisons. Dans les écoles normales, l'étude du chant et de la musique n'est pas assez étendue. Il s'en suit ce fait incontestable que, dans nos écoles primaires, on ne sait pas chanter. Les inspecteurs scolaires à la suite de leur dernière conférence, ont demandé que l'on rendit obligatoire pour les instituteurs, l'enseignement de l'harmonium ou du violon, car ces mêmes instituteurs sont appelés à enseigner le chant dans les écoles. De plus, rentrés dans leurs villages, ils pourront, à l'occasion, se mettre à la tête d'une fanfare, d'une chorale soit profane soit religieuse.

La majoration de 700 fr. est adoptée.

Le pont du Mauvoisin

C'est au tour du département des Travaux publics d'affronter la discussion. Celle-ci ne se fait pas attendre.

M. Henri de Werra, député de St-Maurice, ouvre le feu. S'adressant à Monsieur Kuntschen, chef de ce département, il lui rappelle que, déjà au mois de décembre de l'année dernière, la municipalité de St-Maurice avait attiré son attention sur la nécessité pressante qu'il y avait d'élargir le pont de la route cantonale sur le Mauvoisin, rendu beaucoup trop étroit par le brusque contour du nouveau tracé. Bien que le chef du département eût reconnu le bien fondé de

cette observation, aucun poste y relatif ne se trouve inscrit dans le budget.

M. Kuntschen répond que cette question est encore à l'étude, mais que, certainement, une solution interviendra dans le courant de l'année 1911.

La route Martigny-St-Bernard

La marche en avant continue. Nous roulons à toute vapeur sur les routes cantonales, à l'instar de la Commission du budget, lorsque nous voici arrêtés, non pas par une sentinelle à Evionnaz, mais bien sur la route du St-Bernard, par M. Georges Morand. L'honorable député de Martigny estime que 250 fr. ne sont pas une somme suffisante au déblai des neiges sur ce tronçon. A l'exemple d'autres routes de semblable importance, il demande 500 fr., cela afin de pouvoir ouvrir la route au 15 Juin, date à laquelle aura lieu également l'ouverture de l'exposition de Turin.

M. Kuntschen fait remarquer que les routes visées, de la Furka et du Grimsel, exigent des dépenses plus fortes, la Confédération obligeant le Valais à les rendre praticables dès le mois de Juin. Il n'en est pas de même de la route du St-Bernard qui, dans la règle, s'ouvre le 15 Juillet. Il ne s'oppose d'ailleurs pas à ce que cette route soit, à l'avenir, rendue à la circulation dès le 15 Juin; dans ce cas c'est un crédit de 1500 fr. qu'il faut accorder.

M. Jos. Ribordy, estimant cette question d'une portée générale, puisque pouvant s'appliquer à bien d'autres routes, celle de Morgins, par exemple, demande le renvoi au département respectif pour étude et rapport. La proposition de Monsieur Ribordy est adoptée.

Nous inspectons maintenant les routes communales. La somme de 3000 fr. pour travaux d'élargissements de la route Sierre - Vissoie - Zinal - Grimentz est transmutée en celle plus élevée de 5000 francs.

Sur le tronçon Sion-Bramois, M. Jean-Ch. de Courten désire une réfection du pont du Rhône.

La route de Champex

Arrivés dans l'Entremont, (vous voyez que nous allons vite), M. Joris se fait l'écho du gros bourg d'Orsières, ainsi que des aimables hôteliers de Champex, et prie le Grand Conseil de lui faire cadeau d'une route carrossable Orsières-Champex. Il fait remarquer, avec raison, que Champex, bien qu'étant une des stations les plus courues et les plus importantes du canton, ne possède pas encore une route digne de ce nom.

M. Kuntschen lui répond que l'étude d'une route de cette importance ne se bâcle pas en quelques jours, et que, jusqu'en novembre 1911... M. Joris prend acte de cette déclaration et en attendant il se replonge dans l'étude des calendes grecques.

Le cylindrage des routes

Ce précédent n'émeut pas M. Bresoud, le sympathique député de Viognaz, lequel a vu d'un œil d'envie les rouleaux compresseurs s'attarder sur la route Martigny-Sion. Il désire que la somme de 7500 fr., affectée au cylindrage des routes, soit portée à 10000 fr., dans le secret espoir de voir bientôt de plus près les lourdes locomobiles.

Il lui est répondu que la rubrique en discussion ayant été scindée, sa demande n'a plus d'objet. D'ailleurs il est pris

— Que fais-tu? murmura le malade; dans mes bras! pour ma mère et pour nos gens!

L'effort qu'il fit pour embrasser Yves lui arracha un cri douloureux.

Adieu, frère! dit Yves plus pâle que le blessé lui-même.

Puis se tournant vers Armelle:

Adieu, ma sœur! ajouta-t-il.

Armelle ne lui tendit pas la main, mais elle le regarda sans colère.

Yves réunit quelques effets dans un mouchoir, repoussa le petit sac d'écus que son père venait de placer là pour lui, et, réunissant dans un mot suprême et dans un dernier regard ce qu'il avait de remords, de tendresse et de douleur, il s'écria:

Adieu! adieu!

Puis, ouvrant brusquement la porte, il disparut.

Ce fut le dernier acte de ce drame intime. Afin de consoler un peu le père et la mère l'abbé Kerdrec leur raconta la scène qui s'était passée le matin entre Yves et lui. Pour ces âmes véritablement chrétiennes, ce fut un véritable soulagement de penser que le pardon du Seigneur avait précédé celui du frère.

Aubin revint doucement, lentement à la

bonne note des desiderata formulés.

Nous quittons les routes pour suivre les rives du Rhône et de ses affluents.

La Commission du budget ayant attiré l'attention du département sur les déblais obstruant le Rhône, déblais provenant des travaux du Lötschberg, Monsieur Kuntschen affirme que toutes les mesures appropriées ont été prises.

On corrige les torrents

Au paragraphe concernant la correction des torrents, la Commission exprime le vœu que la somme de 124,000 fr. soit ramenée à celle plus modeste de 96,000 francs.

M. Kuntschen fait aussitôt observer qu'en tenant compte du subside fédéral, qui se trouverait aussi réduit proportionnellement, l'économie de 28,000 fr. ne serait plus, en finale, que de 9000 fr. De plus, il estime que ce n'est guère l'instant de faire des réductions, alors que, de différents côtés, il reçoit de pressantes sollicitations au sujet des travaux à exécuter, par exemple, sur le Reckingenbach, les torrents du Mauvoisin et du St-Barthélemy à St-Maurice, le torrent du Lafare près de Riddes.

M. Henri de Werra s'empresse de prêter main forte à M. Kuntschen. La correction du Mauvoisin, dit-il, s'impose cette année même, car ce torrent est un danger perpétuel pour la ville de St-Maurice. Il ne s'agit donc pas de réduire le montant affecté aux corrections de torrents.

Au nom de la Commission du budget, M. Alex. Seiler fait remarquer que tous ces travaux pourront s'achever, même si la réduction envisagée est acceptée.

On passe au vote qui donne lieu à un pointage. Par 42 voix contre 33, le chiffre de la Commission est adopté.

La proposition de la Commission que l'intérêt des crédits alloués aux départements et déposés à la Caisse Hypothécaire soit porté, à l'avenir, aux recettes du budget, est renvoyé au Conseil d'Etat pour étude.

L'asile pour buveurs

A la discussion du budget des recettes du monopole fédéral des alcools, l'Assemblée apprend qu'il existe à ce jour une somme de 31,000 fr. destinée à la fondation d'un asile pour buveurs.

Le budget 1911 est bouclé. En voici les totaux: recettes 2,610,151 frs; dépenses 2,976,024 frs; différence 365,873 frs. Si nous déduisons l'amortissement de la dette, le déficit présumé n'est plus que de frs 206,873 au lieu de frs 224,763, chiffre du projet.

Le colportage du beurre et des champignons

On aborde la suite de la discussion de la loi sur les denrées alimentaires. Laissons de côté quelques modifications purement rédactionnelles, et ne relevons que deux points intéressant nos lecteurs. Le colportage du beurre qui, d'après le projet, était interdit, sera autorisé sous réserve des dispositions des articles 11 de la loi fédérale et 11 de la loi cantonale. — Le colportage des champignons, qu'il ne faut pas confondre avec le commerce dûment patenté, reste interdit.

La Commission demandait une réglementation calquée sur celle du canton de Vaud.

La route de Daviaz-Vérossaz

Lecture est donnée de deux messages accompagnant des décrets concernant,

santé. Le coupeur de paille rôdait parfois autour de la ferme, s'informant de l'état du jeune homme. Lorsque le blessé put sortir, il voulut retourner dans l'enclos où bourdonnaient les ruches. C'était là que Marthe était venue lui dire qu'Armelle serait sa femme.

Ses forces revenaient. Ce fut une fête dans le village quand on le vit à l'église. Le père Loïc avait eu soin de la tombe d'Annette; l'abbé Kerdrec, lui, avait donné des graines, et l'ont eût pris cette fosse pour une corbeille embaumée. Au-dessus des fleurs s'élevaient et retombaient les branches étoilées de l'églantier. Les oiseaux y chantaient toujours.

Le Calvaire ne fut pas oublié, et la famille s'y rendit un matin pour l'orner de fleurs fraîches.

Enfin le jour des noces arriva.

Jamais mariée ne fut plus charmante qu'Armelle, jamais mari ne parut plus fier qu'Aubin.

Le coupeur de paille signa tout ce qu'on voulut, mais il refusa d'assister à la messe.

Cependant, par une espèce de contradiction, il attendit le cortège dans le cimetière.

Quand Armelle sortit de l'église, Daniel tressaillit comme s'il revoyait Annette. La

le premier: la correction de la Dala; le second: la construction d'une route carrossable de Daviaz à Vérossaz.

Le coût de cette dernière s'élève à 55,000 fr. L'Etat contribue au 50 % des dépenses effectives.

La séance est levée à 12 h. ¼.

Séance du 18 Novembre 1910

Malgré les 20 centimètres de neige qui, dans la nuit, sont descendus couvrir, de ouate blanche, les masses rocheuses de la capitale, la salle aux vieilles portes sculptées est aussi fréquentée que les jours précédents.

M. Anzévui continue de présider. Un nouveau député, M. Pfammater, de Rarogne, est assermenté.

Puis on aborde, en seconds débats, la discussion d'une loi dont les conséquences économiques, pour notre canton, sont incalculables. Vous devinez qu'il s'agit de la loi sur l'enseignement secondaire.

La Loi sur l'enseignement secondaire

Les rapporteurs sont M. Amherdt pour les allemands et M. Léon Martin pour les français; le président de la Commission est M. Graven.

Dans son rapport, M. Martin constate que la loi, en prévoyant trois lycées et gymnases cantonaux, est la cause d'un trop grand éparpillement des élèves et de dépenses trop onéreuses pour notre budget.

Aussi, en ce qui concerne les études classiques, la Commission voulait d'abord un seul lycée-gymnase cantonal bilingue. Devant l'opposition du Haut-Valais désireux d'avoir son lycée-gymnase allemand et la remarque, faite par M. Pellissier, que la préparation insuffisante de nos élèves était un obstacle à la création de cours bilingues, la Commission finit par se rallier à une idée nouvelle, celle de M. Burgener, chef du département de l'Instruction publique. Cette idée nouvelle, c'est l'institution de collèges sans lycées. Elle tend à concilier les divergences de vue causées, d'une part par la duplicité des langues, d'autre part par des considérations d'économie budgétaire. Il ne faut pas oublier que les études du lycée sont reportées sur les années de collège, lequel durerait 7 ans, alors que le cycle complet actuel est de 8 ans.

Cette proposition de conciliation n'a pas reçu un accueil favorable auprès du Conseil d'Etat.

Quant aux écoles moyennes, la Commission estime qu'elles doivent être non pas la continuation des écoles primaires, mais bien des écoles secondaires ayant un programme spécial, pouvant préparer l'élève à son admission dans la troisième année classique ou industrielle.

Les écoles industrielles, enfin, composées de 3 cours inférieurs communaux ou régionaux et de 3 cours supérieurs cantonaux, pourraient être réduites à 4 ou 5 cours (3 inférieurs et 1 ou 2 supérieurs) pour les élèves se destinant aux professions administratives ou commerciales.

L'établissement des programmes de l'enseignement secondaire serait tel qu'après le gymnase classique l'élève pourrait suivre les études supérieures (universités, etc.) et qu'après les écoles industrielles il serait admis au Polytechnicum fédéral.

A la suite de ce rapport, avant de voter l'entrée en matière, M. l'avocat Leuzinger demande au groupe des députés

jeune mariée s'agenouilla près de la tombe pria; puis, se levant, elle prit le bras d'Aubin, ce bras sur lequel elle avait le droit de s'appuyer désormais.

Daniel ne suivit pas la noce, il resta dans le cimetière, errant, sombre, paraissant chercher quelqu'un, attendre une ombre qu'il évoquait au fond de ses souvenirs.

Peu à peu le passé lui revint à la mémoire. Il franchit rapidement les années enfuies. Le court bonheur qu'il avait goûté avec Annette lui sembla le seul temps regrettable de sa vie. Il se demanda à quoi il avait sacrifié cette félicité pure. Il compara son isolement sauvage à la paisible existence qu'il aurait savourée s'il ne s'était pas montré indigne des bienfaits de Dieu et de la tendresse de sa femme. Il se souvint d'avoir maltraité l'infatigable créature; il frissonna de tout son corps en se disant qu'il avait creusé la tombe qui était là, devant lui... et forcé de s'avouer une vérité terrible, il sortit de l'enceinte des morts en criant:

Allons boire!

Il avait de l'argent, il but, il s'enivra...

(A suivre.)

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

25

La Fille au coupeur de paille

Jean Patriarche avait supplié l'abbé Kerdrec de rester avec lui pendant cette soirée. Pour le fermier le départ d'Yves était quelque chose de grave, d'horrible, de poignant, de nécessaire. C'était une exécution à huis clos, une condamnation capitale: Cain maudit est chassé par le père assassiné dans son enfant.

Le malheureux rentra. Il posa des papiers sur la table, et attendit en silence.

Le fermier les parcourut, sortit, alla chercher le livre de famille, l'Evangile, aux marges duquel s'inscrivaient les événements graves, et mit au-dessus de la date de la première communion d'Yves: «Engagé comme volontaire». Le conscrit lut cette phrase: un sourire navré erra sur ses lèvres, et d'une main qui ne tremblait pas il ajouta: «Mort le...» Il n'y avait qu'un quantième à mettre. Yves se regardait déjà comme ne faisant plus partie de la famille.

allemands si vraiment ils ont posé la création d'un collège-lycée complet à Brigue comme condition *sine qua non* de l'acceptation de la loi. M. Seiler lui ayant donné l'assurance du contraire, l'Assemblée commence à éplucher les 43 articles de la Loi.

L'article 1 est accepté sans observation.

A l'article 2, la Commission, ou plutôt le rapporteur français, propose de changer l'alinéa 1 « les écoles moyennes communales ou de district » en celui-ci : « les écoles secondaires communales ou régionales. » Elle donne pour motif de ce changement la confusion que pourrait causer dans le public le mot école moyenne; l'école visée dans cet article étant une entité tout autre que celle qui existe actuellement sous cette dénomination. Afin d'accorder le texte français avec le texte allemand, qui emploie le mot *Mittelschule*, on adopte la dénomination « école moyenne secondaire ».

A l'article 3, l'alinéa suivant : cette subvention sera du 20 % du traitement des professeurs aux écoles moyennes communales, du 25 % pour les écoles moyennes régionales, du 30 % aux écoles industrielles régionales, est ainsi transformé; cette subvention sera du 30 % du traitement des professeurs aux écoles moyennes-secondaires communales ou régionales et du 50 % aux écoles industrielles communales ou régionales.

On s'arrête à l'article 4 et la séance est levée à 12 h. 1/2. St.

Le dernier cours à Dailly

On nous écrit :

Au cours des canonnières qui vient de se terminer à Dailly, il s'est passé des actes d'inhumanité révoltants.

A cette époque avancée, rigoureuse dans les montagnes, n'a-t-on pas imaginé une course au Col de Maître avec tout le matériel ?

Aussi les canons sont-ils encore sur ces hauteurs, dans la neige, où ils passeront l'hiver. Il est probable qu'ils seront rouillés, dans un état pitoyable, quand il sera possible d'aller les retirer.

Ceci n'est encore rien.

Mais les hommes ont été traités avec une rigueur révoltante. Un jour de tir, par le froid, ils n'ont eu pour dîner que du fromage et du thé. Le pain même manquait.

Un soldat tombé a été laissé plusieurs heures à terre, une simple couverture

sur le corps, avant de recevoir le plus petit secours.

La moitié des hommes ont dû s'aliter, et ce n'est pas la teinture d'iode qui les aura remis pour rentrer dans leurs foyers. Dieu seul sait les bronchites, les pneumonies qui couvent et qui, un beau jour, éclateront, mortelles.

Les officiers se rendaient compte de la situation. Ils craignaient une légitime révolte, et, connaissant le patriotisme du soldat suisse, ils lisaient à haute voix les belles pages consacrées à la bataille de Marignan.

Tout de même, est-il permis de jouer ainsi de l'ironie ?

Le Collège de St-Marie, à Martigny.

Nous apprenons avec plaisir que cet Institut qui rend de si précieux services pour le Bas-Valais, compte présentement le bel effectif de 200 élèves, dont 88 valaisans, 24 suisses d'autres cantons et 88 de nationalité étrangère. 12 maîtres y sont voués à l'enseignement tant primaire que secondaire. Le brevet supérieur et même des diplômes de bachelier ès-sciences et ès-lettres pourraient être produits par plusieurs d'entre eux. Au surplus, la place distinguée que s'est faite cet établissement dans le groupe scolaire de l'Exposition cantonale de Sion en 1909, est le meilleur témoignage des succès qu'il obtient et de la prospérité croissante que nous constatons avec une réelle satisfaction.

L'incendie de Bex.

La franchise de port est accordée en faveur des incendiés de Bex pour tous les dons jusqu'au poids de 5 kilos (y compris les envois d'espèces et les mandats-poste) qui leur seront adressés. Cette franchise de port s'étend aussi aux correspondances reçues ou expédiées par le comité de secours institué pour la répartition de ces dons.

Vérossaz.

Jeudi matin, alors que presque toute la population était réunie à l'église, un incendie a éclaté au milieu du village de Vérossaz. Malgré un vent très violent, on a réussi à se rendre maître de l'incendie et à préserver le village menacé.

La neige et la tempête.

Dans la nuit de jeudi à vendredi il a neigé dans tout le Valais.

Jeudi soir vers les cinq heures une tempête effroyable s'est déchaînée sur St-Maurice et la Région et s'est prolongée bien avant dans la nuit. De mémoire d'homme, on n'avait encore vu de vent aussi fort. Des cheminées, des fenêtres

se sont abattues sur les rues. Les tuiles des toits tombaient avec la pluie. On ne cite, heureusement, pas d'accident de personnes.

Sierre.

La Société de musique « La Siéroise » organisera dimanche prochain, 20 courant, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, un *grand loto* à l'Hôtel de la Poste. Elle invite les membres honoraires et passifs ainsi que tous les amis de la Société à y participer.

La traite des vaches

Dans certaines parties de l'Allemagne, écrit M. A. Deux (Laiterie et élevage), dans le grand-duché de Oldenbourg, par exemple, il est d'usage de traire très souvent les vaches, surtout à la suite du vêlage: pendant les deux premiers jours, toutes les deux à trois heures, et pendant les deux et quelquefois les quatre semaines suivantes, cinq fois par jour, pour revenir peu à peu aux deux ou trois traites quotidiennes.

Cette méthode est appliquée à l'Ecole de laiterie de Ladelung, où ont été institués des cours de traite d'une durée de six jours, sous la direction de M. Helegund.

Les vaches mangent avant d'être traitées, pour éviter l'introduction de poussières de foin dans le lait et pour ne pas déranger les animaux pendant l'opération. Ensuite, le pis de chaque vache est frotté avec un linge de coton sec; de cette manière la couche graisseuse adhérente au pis et servant de couche isolante n'est pas enlevée ni dissoute comme par le lavage, et, partant, les impuretés ordinairement adhérentes au pis ne souillent pas le lait. Le frottement à sec offre encore cet avantage qu'il évite l'éclatement de la peau des trayons. Helegund juge inutile la pratique qui consiste à tirer préalablement le trayon. Le pis nettoyé, on procède aussitôt à la traite.

On traite d'abord les deux quartiers de droite, puis les deux de gauche. Le trayon est d'abord tendu et pressé avec le pouce et l'index, puis on ferme successivement les autres doigts. Le pis se vide ainsi par simple pression uniforme. Helegund n'humecte pas les trayons de lait: l'avantage signalé ci-dessus de la traite à sec s'en trouverait annihilé. On ne doit pas non plus, à aucun prix, tirer les trayons, ce qui est nuisible au pis. Helegund signale également la traite au pouce comme offrant des inconvénients.

La traite principale, opérée de cette manière, on passe à la traite complé-

mentaire obtenue par une série de procédés qu'il faut voir et pratiquer soi-même pour l'apprendre. D'abord, les deux quartiers de droite du pis sont ensermés avec les doigts étendus et pressés de la racine des trayons vers le haut, et à trois reprises différentes; on en fait autant pour les deux quartiers de gauche. Puis on saisit des deux mains les deux trayons de droite et on les pousse fortement vers le haut — en imitant la manière de têter du veau — et on exprime après le troisième choc le lait qui s'est rassemblé dans le réservoir galactophore, on masse trois fois la moitié antérieure du pis en prenant ses extrémités droite et gauche entre le pouce et les quatre doigts étendus et en exerçant une pression énergique contre le milieu du pis. Ensuite, on répète la prise des deux trayons droits et la triple poussée vers le haut, comme il est dit ci-dessus, avec cette seule différence qu'on exprime chaque fois le lait des trayons, et on en fait autant avec les trayons gauches. Pour finir, chaque quartier du pis est massé et le lait rassemblé exprimé.

Toute l'opération de la traite est ainsi imitée de la nature. Elle reproduit les mouvements du veau qui tète, et les fréquentes expressions du lait correspondent aux fréquentes succions du veau.

Nous rappelons cependant que la traite croisée ou en diagonale — un trayon de droite et un de gauche — a aussi ses partisans; toutes les autres conditions restent les mêmes que ci-dessus.

L'Azote et les plantes.

Nos nombreux abonnés qu'intéressent tout spécialement les questions agricoles, liront certainement avec plaisir et profit, dans l'*Almanach du Valais* de 1911, une étude très instructive et documentée parue sous le titre ci-haut. Son auteur, M. le Dr H. Wuilloud, bien connu par sa compétence dans la matière, y traite en effet dans une série de pages de l'importance pour les plantes de l'acide phosphorique et de la potasse, soit de l'azote. Après avoir défini la nature de cette substance, notre agronome montre successivement comment l'azote agit dans la végétation, à quelles plantes on doit donner des fumures azotées, dans quels terrains et comment employer ces fumures, les engrais azotés à utiliser et la quantité de ceux-ci. Il conclut en formulant le souhait qu'on établisse de nombreux champs d'expérience avec ce produit, surtout que nous avons en Valais, soit à Martigny, une fabrique de chaux azotée dont la pro-

duction de 30.000 qm., à cette heure, pourrait s'élever à 150.000 qm. annuellement.



Ma petite Augusta

ne faisait pas de progrès suffisants, elle restait délicate et grandissait peu. Je lui ai donné pendant trois mois de l'Emulsion Scott et les résultats ont été si bons que maintenant à 11 mois elle est grosse, grasse et marchera bientôt toute seule.

Signé: L. BUACHE, Médecin (Canton de Vaud), le 17 nov. 1909.

Les différentes contrefaçons qui, par erreur, sont dénommées "toutes aussi bonnes que la Scott" ne sont pas faites par le procédé de fabrication Scott, et c'est la raison pour laquelle elles doivent être différentes. La véritable Scott est toujours de confiance et c'est l'émulsion modèle.

ÉMULSION SCOTT

Mr. Buache est heureux maintenant d'avoir choisi l'Emulsion Scott, et si vous achetez aussi la véritable Scott, vous aurez également les mêmes chances de succès.

Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. chez tous les Pharmaciens. M.M. Scott & Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin), envoient gratis échantillon contre 50 cent. en timbres-poste.

H 133 JX 1178

La plus grande joie de la ménagère

est de posséder de beaux étuis ou un beau service de table en argent massif ou fortément argenté. Notre nouveau catalogue 1911 contient environ 1500 dessins photogr. de tous ces articles et articles analogues, aux prix le plus avantageux. H 5670 Lz 1399

E. Leicht-Mayer et Cie Lucerne, Kurplatz N° 17

Buvons du bon vin

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et amis que sur les conseils de M. l'Abbé Clavel, leur directeur, M.M. les propriétaires des beaux vignobles de St-Charles (Côtes du Rhône) se sont unis sous le titre d'*Union catholique*. Ils ne vendent que le vin de leur récolte: Rouge et Blanc, garantis naturels et de première qualité, aux meilleures conditions. — Ecrire pour échantillons et renseignements à M. le Directeur de l'Union catholique, à Vergeze (Gard). H 230 X du 1/1/10 1159

Ne faites pas vos achats avant d'avoir consulté notre prix-courant illustré, envoyé gratis et franco sur demande

Grandmousin Martigny

CHAUSSURES

Conditions d'expéditions extrêmement avantageuses.

Frères et Bochaty Maison ORSAT

NICOLLIER-TROLLER & Co

VEVEY

MARCHANDS DE FER

Fournitures générales pour 1042

L'INDUSTRIE et la CONSTRUCTION

Les **chaussures Hirt** sont les meilleures

Garantie pour chaque paire. Demandez catalogue gratuit!

l'expédie contre remboursement:

Souliers de dimanche pour messieurs, solides et élégants	No. 39-48	Fr. 8.50
Souliers de travail à crochets pour messieurs, ferrés	No. 39-48	Fr. 9.-
Souliers de travail à oeillets pour ouvriers, ferrés	No. 39-48	Fr. 7.80
Souliers de dimanche pour dames, forme élégante	No. 36-42	Fr. 7.-
Souliers de travail p. dames, ferrés	No. 36-43	Fr. 6.30
Souliers pour fillettes, solides et ferrés	No. 26-29	Fr. 4.20
	No. 30-35	Fr. 5.20
Souliers de dimanche pour fillettes, ferrés	No. 26-29	Fr. 5.-
	No. 30-35	Fr. 6.-
Souliers p. garçons, solides et ferrés	No. 26-29	Fr. 4.50
	No. 30-35	Fr. 5.50
	No. 36-39	Fr. 6.80

Rod. Hirt, Lenzbourg.

Faïence, Porcelaine, Verrerie

Argenterie, Coutellerie

Fournitures complètes pour Hôtel, Café, Restaurant

Grand choix d'articles pour cadeaux

Services en tous genres

Globes en verres avec socle bois pour statues bouquets, souvenirs etc.

Se recommande

Julien ADDY

Martigny-Ville

Avenue de la gare

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie-Optique

MACHINES A COUDRE PFAFF

Henri MORET

Place Centrale MARTIGNY-VILLE

Grand choix de Montres, Pendules et Réveils en tous genres et de confiance

Riche assortiment de bijouterie or, argent et doublé

Anneaux de fiançailles.

Gravure instantanée et gratuite

Argenterie-Lunetterie 385

Réparations promptes et soignées en tous genres.

Rhumes, Toux

Enrouements bronchites sont radicalement guéris par :

Le Sirop pectoral

véritable suc de plantain et

LE THÉ PECTORAL

aux fleurs béchiques alpines de la

Pharmacie P. de Chastonay

A SIERRE

Flacon fr. 1.25. Boite 1 fr. H36049L 1411

Avenue de la Gare **Martigny-Ville** Avenue de la Gare

Grand magasin de papiers peints

Couleurs, Vernis

GUALINO Frères, entrepreneurs

TÉLÉPHONE

GYPSERIE PEINTURE & VITRERIE

Verres à Vitre et Glaces

H764S Vente en gros et détail 880

PÉPINIÈRES

Grand choix de Pommiers, Poiriers, Abricotiers. Pruniers, Cerisiers, Cognassiers, Hautes et basses tiges, Variétés d'élite garanties. Cônifères, plantes grimpantes, et d'ornement. 887

Prix avantageux. — Remise pour revendeurs.

Ch. PETER

Domaine des Iles, — Martigny — (Valais)

Grand Loto

organisé par « La Siéroise » à l'Hôtel de la Poste, Dimanche, 20 Novembre 1910, à 2 h. 1/2 de l'après midi. Invitation cordiale à tous.

Le Comité

Vins

Blancs et rouges

Spécialité de vin rouge de Perpignan très apprécié par ma nombreuse et fidèle clientèle.

Maurice PACCOLAT, Martigny-Bourg

Téléphone

L'Arome

Le Bouillon en cubes

es Potages à la minute

MAGGI

Marque « Croix-Etoile »

viennent de nouveau d'arriver chez

Alexis de Chastonay, Leytron. 1120

Lundi 21 Novembre
et
jours suivants

VENTE SPECIALE * ARTICLES DE RECLAME

Costume tailleur, tissus gris rayé 22,50
Réclame 22,

Paletot drap noir, garni tresse 14,75
soie

Paletot caracul noir, garni ve- 16,75
lours

Paletot drap fantaisie, genre an- 16,75
glais, col velours noir

Pèlerines bleu marine, avec capuchon doublé
grandeur 60 65 70 75 80 85 90 95
prix 5.90 6.50 6.90 7.50 7.90 8.50 8.90 9.50

Peignoir flanelle coton écossaise 7,90

Peignoir tissus écossais, forme 12,
empire

Chapeau cloche en feutre, orné d'un 6,90
large nœud de Louisine

Canotier en melusinette, garniture 3,75
de ruban velours

Pèlerines drap flotteur, pour garçons et messieurs
grandeur 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100
prix 5.75 6.25 7.25 7.90 8.75 9.50 9.90 10.50 10.90 11.25

Costume tailleur, tissus fantaisie, 39.--
gris, col garni en soie.

Jupes à pli cheviotte bleu marine 12,50
et noir. Réclame

Blouses veloutine rayée. Réclame 3,95

Blouse tissus fantaisie, carreaux em- 6,50
placement velours.

Manteaux fillette, en drap foncé bleu marine, pattelettes et dé 11,75 fr. 1.-- en plus par 5 cm.
passant soie, col velours. Longueur 60 centimètres.

Manteaux fillette, tissus gris, genre anglais, col velours nou 13,50
velle forme. Longueur 60 centimètres fr. 1.-- en plus par 5 cm.

Bonnet crocheté, blanc et blanc à 2,25
bord couleur. Haute nouveauté

GROSCH & GREIFF Lausanne

Rue Neuve 3-5

908

Tailleur pour Dames et Messieurs
E. MULLER, St-Maurice

Coupegarantie -- Dernier genre -- Prompte livraison
réparations soignées -- Nettoyages
complet fantaisie : 40 à 100 fr. Pardessus : 70 à 120 fr.
Jaquettes -- Livrées -- Habits -- Smokings
Coupeur expérimenté 158

Un nettoyage
Indispensable

L'automne a commencé
l'hiver va venir.

Faites maintenant
votre cure d'automne.

Chassez ce qui s'est amassé
dans le corps pendant l'été.
Nettoyez l'organisme pour
pouvoir affronter l'hiver avec
son froid et son humidité et
toutes les maladies qu'il amène.

**Le
dépuratif végétal
du Dr. Henri**

est le seul Elixir qui sans
déranger aucune habitude
de nettoie le corps et pu-
rifie le sang.

Le flacon 1.25, 6 flacons
(au complet) frs 6,50. N'hésitez pas, commencez votre cure maintenant.

Dépôts :
St-Maurice : Pharmacie L. Rey
Monthey : Pharm T. Carraux
Sierra : Pharmacie J. Burgen-
ner Envoi partout. 1363

On achète
**Billes et branches
de noyer et planes**

à bons prix
Ch. Claret, Fabrique de soc-
ques et bois de socques,
Martigny-Bâtlaz 458

PRÊTS d'argent sur si-
gature à long
terme 40/0. Discretion. Ecrire
Office industriel 44. Rue Ti-
quetonne. Paris 910

Règles Méthode infail. p. ts
retards mensuels. Ecr. Phar.
de la Loire. N. 17 à Chanten-
nay-Nantes, France. H1244L

**Fabrique de Meubles
Martigny**

Laissez votre argent dans le canton !
Avant de faire vos achats au dehors, visi-
tez et demandez les prix à la maison d'Ameu-
blement :

Favre frères & Cie

vous serez convaincus des prix réduits et du
grand choix de marchandises. Les meubles
étant fabriqués par la maison elle-même peu-
vent être livrés à des prix défiant toute con-
currence et d'une solidité absolue.
Se recommandent : Favre frères & Cie.
H 34940 L 1348

Asphaltage

H. LAVANCHY & FILS

VEVEY LAUSANNE
Rue du Torrent 10 H22938L 1276
Petit Chêne 3

Achez seulement contra la

Toux

enrouement, catarrhe, mucosité, toux nerveuse et coqueluche, les délicieux
caramels Kaiser
pectoraux
marque « trois sapins ».

Extrait de malt sous forme solide.
5900 certificats légalisés de médecins et particuliers garantissent un résultat certain.
H698CQ 1390
Paquets de 30 et 50 cts.
Boîte à 80 cts. En vente chez :

Louis Rey, Pharmacie, St-Maurice.
G. Faust, Pharm. à Sion.
J. M. de Chastouay, Sierra.
J. Burgener, Sierra.
Elias Wirthner, Blützingen.
Andr. Rey, Viunaz.

Société de Consommation Seppey et Cie, Hérémence.

**A louer
Café-Restaurant**

à proximité d'une grande industrie, au centre du Valais. Adresser offres sous chiffres H 3712 à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 345

Famille catholique habitant Berne, demande
jeune fille sérieuse
et robuste pour aider au ménage.

Adresser offres sous chiffres C8742Y à Haasenstein & Vogler, Berne. 909

Pastilles Antoine

calment la TOUX, guérissent affections Voies respiratoires. Prép. p. J. ANTOINE, pharm.-chim. des Sanatoriums de LEYSIN (Suisse). Envoi c. remb. Fr. 1.50 la boîte (5 bts. Fr. 8.-- franco). 1243



Liquidation générale
librement consentie
DES GRANDS
Magasins de L'ANCRE

29-31 Rue du Lac V E V E Y Rue du Lac 29-31

* DÈS AUJOURD'HUI *
VENTE EXTRAORDINAIRE
DE

Couverture laine. Couvertures piquées
Couvre-pieds
Descente de lits -- Milieux de salon
Tapis de table. Tapis moquette
Tapis cocos. Tapis fonds de chambre
Linoléums en toutes largeurs
Carpettes, Passages, Devant de lavabos

◆ **Articles d'hiver** ◆
Flanelle laine. Flanelle coton
Flanellette pour Blouses, Chemises,
Pantalons etc.
Molletons Blancs et Couleurs, Piqués, etc. etc.

Rabais très important sur tous les articles
AUCUN PRIX n'a été surfait
Avantages très réels pr. ts. les acheteurs

Notre liquidation se fait avec la plus entière bonne foi, et nous assurons à chacun le service le plus dévoué.

908
KOCHER et Cie
La vente a lieu uniquement au comptant

Tissus -- Nouveautés -- Soieries
Robes noires
Robes blanches -- Robes couleurs
Flanelles -- Toilerie -- Cotonnes
Nappages -- Serviettes
Articles pour trousseaux
Confections pour dames
Costumes -- Blouses -- Jupes
Jupons -- Tabliers -- Chemises
Sous-vêtements -- Lingerie
Ganterie fine -- Bas
Vêtements pour Messieurs
jeunes gens et enfants
Pardessus -- Pèlerines -- Pantalons
Chemiserie -- Cols -- Cravates
Chaussettes -- Bretelles
Caleçons -- Camisoles
Chemises de nuit
Pochettes -- Foulards
Articles de Sports

Tapis de tables -- Tapis moquette
Tapis de laine -- Tapis lavables
Milieux de salon -- Descentes de lits
Tapis au mètre -- Linoléums
Carpettes -- Passages -- Toiles cirées
Rideaux de St-Gall
Guipures -- Vitrages couleurs
Stores -- Brise-bise
Couvertures de laine
Couvertures piquées
Couvre-pieds -- Couvre-lits
Articles de bains, etc., etc., etc.

La Mascotte
Chaussez-vous chez Reymond à la Mascotte, St-Maurice. Les meilleures chaussures s'y trouvent aux plus bas prix. 453



nous offre la graisse de cuisine la plus nourrissante et la plus digestible.
1° si les fruits sont de premier choix,
2° s'ils subissent des manipulations rigoureusement soignées,
3° si nous avons toutes garanties sur l'absolue pureté, la neutralité et la finesse du goût du produit qu'on nous offre.

LA VÉGÉTALINE
remplit ces conditions. Il est facile de l'imiter, impossible de l'égalier.
Raffineries Réunies, Carouge-Genève
Succ. de Rocca, Tassy et de Roux.
SEULS FABRICANTS DE LA "VÉGÉTALINE"

VINS

Vu la faible récolte de cette année, l'importation des vins devient indispensable pour satisfaire aux exigences de la consommation
Le vin blanc de Velletri est le seul qui puisse remplacer les meilleurs crus du pays grâce à sa finesse et à son goût délicieux
Spécialité de vins rouges
Châteaux Romains, Chianti et Piémont
Asti en fûts et en bouteilles.
Maison de confiance et très recommandée
A. ROSSA, Vins en gros, Martigny
(VALAIS) 1347

Horlogerie
Bijouterie
Chaînes et Santoirs
or, argent, plaqué
Assortiment complet
Alliances
ROY, Fils,
Martigny - Ville
Réparations soignées
Prix modérés
1135528L 1366

Lessive Schuler
à base
d'ammoniaque et
de térébenthine.
Garantie pure et exempte
d'éléments nuisibles